



ALM Sport Formation Conditions générales de vente de prestations de services

Article 1 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société ALM Formation, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est Espace Créatis – ZA du Bois de la Chocque – 02100 SAINT-QUENTIN, identifiée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 790 633 838, téléphone 03.23.60.69.36.ci-après désignée « le Prestataire » ou par sa dénomination d'une part, fournit aux clients professionnels ci-après désignés par le terme « Client » qui lui en font la demande les services suivants :

- Mission de formation à l'acquisition de compétences professionnelles dans les métiers de l'encadrement sportif
 - Mission de formation à l'acquisition de compétences dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap
 - Mission de formation en secourisme
 - Mission de formation en gestes qui sauvent (SST), habilitation électrique, habilitation amiante, utilisation des extincteurs et accompagnement dans la prévention et la santé par le sport
 - Mission de formation à la délivrance du diplôme du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- (ci-après les « Services »)

A défaut de contrat spécifique conclu entre le Prestataire et son Client, les prestations effectuées sont soumises aux présentes CGV.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Article 2 : Devis et commande

Toute commande de Services devra faire l'objet préalablement d'un devis de la part du Prestataire.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après validation du devis et des autres modalités éventuelles de fournitures des Services par courrier postal et après encaissement par ALM FORMATION de l'intégralité de l'acompte dû obligatoire avant une formation, un événement de 80% par virement.

Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison de ce soit, hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article Modalités de paiement des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 3 : Tarifs applicables

Les Services proposés par ALM FORMATION sont fournis aux tarifs en vigueur selon le devis établi par ALM FORMATION lors de l'enregistrement de la commande par ALM FORMATION. Les prix sont exprimés en euros, hors taxe et toutes taxes comprises.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquées sur le devis. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais. D'éventuelles commandes spécifiques du Client peuvent être envisagées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci. Une facture est établie par ALM FORMATION et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

Article 4: Modalités de paiement

Un acompte correspondant à 30% pour cent du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Le solde du prix est payable en un seul versement à compter de la fourniture du Service.

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- par virement bancaire
- par chèque bancaire,

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

Article 5 : Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de trois fois le taux d'intérêt légal du montant restant dû toutes taxes comprises du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entrainera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-6 du Code du commerce et pour les Clients professionnels, tout retard de paiement entraine de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.



Article 6 : Réclamations

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réalisation des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de trente jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera le Client ou rectifiera (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

Article 7 : Limites d'intervention

Le Prestataire se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du Client n'est pas conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation du Prestataire, pour toute cause prévue dans ce présent document ou similaire, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client, seules les sommes déjà versées au titre de paiement pour des prestations non réalisées seront dues par le Prestataire.

Article 8 : Annulation

Toute annulation d'inscription du Client doit être confirmée par écrit dans un délai de 2 jours préalablement à la tenue de la formation. A défaut, la formation est due. Aucune annulation, aucun remboursement en cas de crise sanitaire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler un Service si le nombre de participants inscrits est inférieur à 4 personnes et ce dans les 2 jours avant la réalisation du Service.

Article 9 : Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans le mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant le Prestataire de son obligation de réaliser sa Prestation dans les délais initialement convenus le cas échéant : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel du Prestataire ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-ENGIE, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable au Prestataire, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs du Prestataire.

Dans de telles circonstances, le Prestataire préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les cinq jours de la date de survenance des événements, le contrat liant le Prestataire et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement.

Si l'évènement venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par le Prestataire et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat de vente. Dans le cas où l'accord est résilié par le Client pour cause de force majeure, le Client doit verser au Prestataire tous montants dus jusqu'à la date de résiliation.

Article 10 : Renonciation

Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes CGV, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 11 : Responsabilité

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément à la réglementation des dispositifs médicaux et de l'état de l'art, et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Le nettoyage et la désinfection du matériel sont effectués selon les recommandations de l'ARS.

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

Le Client s'engage à mettre à disposition du Prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

Le Prestataire déclare être titulaire d'une police d'assurance civile professionnelle.
La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur ou une faute du Client
- Un retard engendré par un tiers ou une décision prise par un organisme extérieur.



La responsabilité du Prestataire, si elle est prouvée, sera limitée au montant n'excédant pas la somme totale hors taxes, effectivement payée par le Client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception.

Article 12 : Litiges

Tous les litiges auxquels les présentes pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de SAINT-QUENTIN (02100).

Article 13 – Langue du contrat – Droit applicable

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 14 – Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Article 15 – Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 16 : Données personnelles

ALM Sport Formation attache une grande importance au respect de la vie privée et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles du client.

Dans le cadre d'une demande de renseignement, d'une information, le centre de formation collecte des données personnelles du client et notamment les données suivantes :

- Adresse email
- Prénom
- Nom
- Adresse postale et adresse
- Pays
- Numéro de sécurité sociale
- RIB
- Carte d'identité, casier judiciaire, permis de conduire, carte grise...



ALM Sport Formation traite les données personnelles du client pour les finalités suivantes :

- Traitement des plateformes de l'Etat de la Région Hauts de France ; Pôle Emploi ; TESE ; URSSAF ; Centre des impôts ; Assurance ; Banques...
- Traitement des données des administrations ; des collectivités ; secteur privé ; des entreprises ;
- Gestion des retours, paiement, facturation, remboursement... ;
- Réponse aux éventuelles questions des clients ;
- Élaboration de statistiques ;
- Gestion des impayés et du contentieux.

Les données relatives à la gestion des données personnelles du client sont conservées pour la durée strictement nécessaire telle que définie par la Loi Informatique et Libertés telle que modifiée.

Les données personnelles du client sont traitées par le centre de formation ALM Sport Formation ainsi que par les sociétés partenaires et soustraitants de ALM Sport Formation.

ALM Sport Formation peut également communiquer les données personnelles afin de coopérer avec les autorités administratives et judiciaires.

ALM Sport Formation veille à sécuriser les données personnelles du client de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

✓ Obligations du client

- Le client reconnaît que les données personnelles divulguées par eux sont valides, à jour et adéquates ;

- Le client s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'image et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer au centre de formation ALM Sport Formation les données de personnes tierces sans leur consentement.

Enfin, conformément à la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ainsi qu'un droit d'opposition pour motifs légitime au traitement de leurs données collectées, en contactant directement le Vendeur à l'adresse email suivante :

contact@alm-formation.fr

Fait à Saint-Quentin
Version V3.1 2020
Le Directeur Ludovic PONTHEU



ALM Sport Formation - CFA Centre de Formation d'Apprentis Saint-Quentin - Hauts de France
Espace Cré@tis : Z.A. du Bois de la chocque - 6 Avenue Archimède - 02100 SAINT-QUENTIN
Tél./Fax : 03 23 60 69 36 - Port. 06 87 39 71 79 - Site : www.alm-formation.fr - Mail : contact@alm-formation.fr



Sarl au capital de 5000 € - R.C.S. Saint-Quentin 790 633 838 - SIRET 790 633 838 00012 - NAF APE 8551 Z
TVA intra : FR 05 790 633 838 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 22020113602 auprès du Préfet de région de Picardie.
CFA UAI 0022196 B





Politique de confidentialité (Règlement dit « RGPD »)

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Toute collecte de données sera effectuée pour le compte de ALM Sport Formation s'inscrira soit dans le cadre des opérations de collecte et traitement explicitement définies par la Prestation, soit dans le cadre d'instructions documentées émises par ALM Sport Formation.

Le présent article ne fait pas obstacle à la possibilité pour ALM Sport Formation de procéder aux éventuels traitements imposés par la loi.

ALM Sport Formation veille à ce que le personnel susceptible de l'assister dans le traitement des données à caractère personnel s'engage à respecter leur confidentialité.

ALM Sport Formation s'abstiendra de recruter aucun prestataire pour le sous-traitement des données collectées et traitées pour son compte.

Conformément à la loi (art.28 du règlement 2016/679 dit « RGPD »), les intervenants mandatés assisteront la société pour répondre aux éventuelles demandes des Clients liées au traitement de leurs données par ALM Sport Formation et en particulier aux demandes d'accès, rectification, opposition pour motif légitime, limitation, suppression ou portabilité des données.

ALM Sport Formation mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté des données collectées et traitées pour son compte et conformément à la loi (art.28 du règlement 2016/679 dit « RGPD ») assistera cette dernière dans la définition et la mise en œuvre des mesures à prendre pour la sécurisation par ALM Sport Formation des traitements sous-traités.

Conformément à la loi (art.28 du règlement 2016/679 dit « RGPD »), les intervenants mandatés assisteront ALM Sport Formation dans la sécurisation des collectes et traitements de données personnelles liées aux prestations confiées à ALM Sport Formation. Une fois fournie la justification de la bonne exécution de ses prestations, ALM Sport Formation renverra au responsable du traitement au terme de la prestation de services relatifs au traitement, et détruira les copies existantes. Le cas échéant, ALM Sport Formation mettra à la disposition des Parties toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par la loi pour le traitement de données personnelles. ALM Sport Formation permettra la réalisation d'audits, y compris des inspections, et contribuera à ces audits.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), vous avez le droit de demander à consulter / corriger / vous opposer / exporter / supprimer le contenu des informations personnelles détenues dans notre système d'information ainsi que les traitements associés.

Pour accéder à vos données merci de nous envoyer un email à l'adresse contact@alm-formation.fr

Pour toute réclamation concernant l'exercice de vos droits vous pouvez nous adresser un courriel à l'adresse contact@alm-formation.fr ou nous appeler au : 03 23 60 69 36

ALM Sport Formation - CFA Centre de Formation d'Apprentis Saint-Quentin - Hauts de France
Espace Cré@tis : Z.A. du Bois de la chocque - 6 Avenue Archimède - 02100 SAINT-QUENTIN
Tél./Fax : 03 23 60 69 36 - Port. 06 87 39 71 79 - Site : www.alm-formation.fr - Mail : contact@alm-formation.fr



Sarl au capital de 5000 € - R.C.S. Saint-Quentin 790 633 838 - SIRET 790 633 838 00012 - NAF APE 8551 Z
TVA intra : FR 05 790 633 838 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 22020113602 auprès du Préfet de région de Picardie.
CFA UAI 0022196 B

